***Modalités générales d’indexation relevées***

***dans les cahiers des charges de la BIU Santé-Médecine***

Le champ « chapitre » considère chaque nouvelle entrée d’un dictionnaire. La cellule est remplie même si aucun changement structurel n’est observé. La vedette est effectivement répétée autant de fois qu’il y a de pages, y compris sur celle où elle finit et où commence la suivante. Sans quoi, la circulation à l’intérieur de l’article serait impossible.

La difficulté réside dans le fait que les articles présentés sont plus ou moins développés. Le nombre de subdivisions diffère *de facto* d’un dictionnaire à l’autre voire d’un article à l’autre. Les sous-parties peuvent figurer dans la table des matières. Néanmoins, toutes n’ont pas été indexées systématiquement. 🡪Faut-il vérifier manuellement ?

* Forme de base de l’indexation d’un article : **< Vedette >**
* Forme de base de l’indexation d’un article signé : **< Vedette > < [Auteur A] >**

Uniquement les vedettes apparaissant en lettres capitales ont été considérées. Les répétitions présentes sous une forme identique ou déclinée ont été ignorées.

En cas de différence (coquille, graphie) entre la vedette figurant dans la table et celle en tête d’article, c’est cette dernière qui fait autorité.

* Article avec subdivision : **< Vedette 1 / Subdivision 1 [Auteur B] >**

Les éléments de structure du dictionnaire doivent être séparés pour le caractère « / » ou « . » en fonction du niveau de hiérarchie entre les sections. Le « . » sert à indiquer que l’on passe au niveau hiérarchique inférieur :

Ex : **< Titre de rubrique. Titre de sous-rubrique >**

Le « / » sert à indiquer que nous restons au même niveau de hiérarchie ou que nous revenons au niveau supérieur :

Ex : **< Titre de niveau 1. Sous-titre de niveau 2 / Sous-titre de niveau 2 >**

Les indications dans la table peuvent parfois laisser penser qu’une entrée est la subdivision d’un article. Voir par exemple « Iris (botanique), Dechambre ». Cependant, en se reportant à la page concernée, la mise en page permet de constater qu’il s’agit bien d’un article à part entière. Dans ce cas, l’entrée a été considérée comme une vedette et non comme une subdivision.

* Forme de base d’un renvoi : **< Vedette1. *Voy.* Vedette 2 >**
* Forme alternative 1 : **< Voyez Vedette 2 >**
* Forme alternative 3 : **< V. Vedette 2 >**

Des parenthèses simples (…) peuvent par ailleurs être utilisées pour encadrer la Vedette 2. Ce n’est néanmoins pas systématique. Dans certains cas, la présence de références bibliographiques en fin d’article a été typée par la balise **< (bibliographie) >**.

Du point de vue de la typographie, la graphie d’origine doit être respectée dans la mesure du possible, de même que la ponctuation. Les textes en capitales ont été saisis en minuscule tout en laissant leurs majuscules aux noms propres. Les ligatures n’ont pas été reproduites.